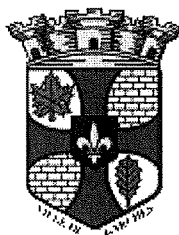


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

Conseillers Municipaux
en exercice : 32

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 03 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mardi 03 septembre 2019 à 19 heures 30, en Mairie, sous la Présidence de Mme Jeanne BECART, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme BÉCART Jeanne, Maire

M. OLIVIERO Bertrand, Mme BOINET Nathalie, M. KOCH-CHEVALIER Thierry, Mme BODIN Béatrice, Mme PONY-VIGIER Cécile, Mme MARTIN Françoise, Maires-Adjoints

M. SCHWARTZ Patrick, Syndic

M. BOULANGER Jean-Jacques, M. GAUTIER Jacques, Mme DEGARDIN Annick, Mme MÉALET Frédérique, M. MENEL Yves, Mme CHANTEMARGUE Sylvie, Mme BOSSET Sylvie, Mme RECHSTEINER Sophie, Mme DERMAGNE Laurence, Mme DUMONT Agnès, Mme DENIZEAU-LAHAYE Charlotte, M. MAJOU Eric, Mme GUYOT Françoise, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. MAGITTERI Julien, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Mme MARTIN

M. MARI Thierry, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Mme BODIN

M. REYDEL Jean-Claude, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à M. KOCH-CHEVALIER

M. BAS Benoît, Questeur, a donné pouvoir à M. SCHWARTZ

M. LUCIANI Bernard, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. GAUTIER

M. MOREAUX Yves, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. MENEL

M. TRIGNAN François, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme BECART

M. BUIL Norbert, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. OLIVIERO

M. HERZOG Philippe, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme GUYOT

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LANOY Laurence, Conseillère Municipale

M. BELANGER Timothée, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. OLIVIERO Bertrand

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la candidature de M. OLIVIERO en qualité de secrétaire de séance, qui est acceptée à l'unanimité. M. OLIVIERO ayant procédé à l'appel, le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité.



1	2019/58	SUBSTITUTION DE LA SOCIETE SCCV GARCHES – ECO ILOT DE L'EGLISE A LA SOCIETE BPD MARIGNAN DANS L'ACQUISITION DU TERRAIN DE LA VILLE DANS L'ILOT DE L'EGLISE
---	---------	--

Mme LE MAIRE rappelle que le dossier relatif à l'aménagement de l'ilot de l'Eglise a vu le jour, il y a 9 ans. Cette opération a connu un long parcours juridico-administratif avant de parvenir au permis de construire et à la confirmation de la vente des parcelles. La Ville pensait que ce dossier arrivait à son terme en juillet dernier délibérant sur un dernier point concernant la servitude attachée au terrain de l'ilot.

Il s'avère que pour réaliser le programme, la SNC Marignan devenue BPD Marignan puis Marignan a créé une société civile de construction vente appelée « SCCV Garches – Eco ilot de l'Eglise » qui doit porter la promotion du projet en étant, dans ces conditions, tenue de se substituer à l'acquéreur initial du terrain.

Elle précise que cette démarche est habituelle dans ce genre de projet immobilier. Marignan a donc saisi la Ville pendant l'été au sujet de la substitution. Pour ce faire, la Ville s'est rapprochée de son notaire et de celui de la société Marignan pour préparer cet acte et s'assurer que toutes les garanties étaient bien attachées à la SCCV, celle-ci appartenant à 80% à Marignan.

Mme LE MAIRE ajoute qu'elle a rencontré, vendredi dernier en matinée, M. CARDARELLI le n°2 de la société Marignan et lui a demandé que la société Marignan s'engage sur l'acquisition, une fois la délibération sur la substitution approuvée par le conseil municipal sachant qu'un délai de recours de 2 mois s'impose à compter de l'affichage de la délibération.

Elle précise que, le jour même, une lettre d'intention de la société Marignan lui est parvenue et en donne lecture :

« Madame le Maire,

Nous revenons vers vous concernant l'opération dite « ilot de l'Eglise » dans le cadre de laquelle votre conseil municipal a récemment confirmé la cession à la société « BPD Marignan » (devenue « Marignan ») des parcelles AH n°7, 355, 633 et 637.

A la suite de nos derniers échanges, nous vous confirmons par la présente que nous souhaiterions que la vente par la commune intervienne au profit de la SCCV Garches – Eco ilot de l'Eglise, structure adossée au groupe Marignan, qui en détient 80% des parts et en assure la gérance.

La SCCV Garches – Eco ilot de l'Eglise bénéficie de tout le soutien du groupe Marignan et de ses partenaires habituels, notamment bancaires.

A ce titre, nous sommes en mesure de vous confirmer que les démarches entreprises en vue du financement spécifique de l'acquisition du terrain par la SCCV sont en voie de finalisation.

Nous saisissons la présente occasion pour vous réitérer tout l'engagement du groupe Marignan pour la mise en œuvre de ce projet sur ce site d'une qualité exceptionnelle, et restons à votre disposition pour toute précision complémentaire. »

Mme GUYOT

« J'ai une question qui est, en fait, plus en rapport avec le projet lui-même. Je souhaitais savoir si les logements sociaux qui sont dans le projet seront propriété du bailleur social qui va en assurer la gestion ? »

Mme LE MAIRE indique que c'est Vilogia qui sera propriétaire des 26 logements sociaux représentant 1 576 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ◆ *APPROUVE la rectification de la délibération n° 2019-31 du 15 avril 2019 en ce que l'acquéreur sera la **SCCV « GARCHES-ECO ILOT DE L'EGLISE »** au lieu et place de la société **BPD MARIGNAN** aujourd'hui dénommée **MARIGNAN** concernant la cession du terrain de la Ville cadastré section AH n° 7, 355, 633, 637 d'une contenance de 3157 m² dans le domaine privé de la commune et situé 4-10 rue de l'Eglise et rue de Suresnes sans numéro, moyennant le prix de 14.000.000 € (quatorze millions d'euros) hors taxes auquel s'ajoutent les frais de démolition de 88.000 € (quatre-vingt-huit mille) hors taxes pour la construction d'un ensemble immobilier de 8 232 m² comprenant des logements en accession, en locatif social, un local commercial, un local réserve, des stationnements en sous-sol, ladite cession ayant été autorisée par délibération en date du 15 avril dernier, aucune autre modification n'affectant cette dernière.*
- ◆ *AUTORISE Le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer les actes à intervenir et, notamment l'acte de notoriété acquisitive à recevoir concernant les parcelles cadastrées AH n°7 et 355,*
- ◆ *DESIGNE l'étude notariale de Garches pour dresser les actes à intervenir et assister la Ville dans ces transactions,*
- ◆ *INSCRIT les recettes et les dépenses au budget de la commune,*

2	2019/59	DENOMINATION DU GYMNASSE LES MEURIES
---	---------	--------------------------------------

Mme LE MAIRE rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet dernier, un hommage a été rendu à Maître Yves BODIN, maire-adjoint de mars 1971 à octobre 1973, puis Maire de 1973 à 1989. Maire bâtisseur, Yves BODIN a marqué de son empreinte notre ville : construction de la piscine, de la Poste, de la place St Louis, de la résidence des personnes âgées, agrandissement du gymnase Le Rallec, construction du gymnase les Meuries.

En hommage à son action, la ville souhaite honorer sa mémoire en baptisant de son nom un des équipements qu'il a créé.

Elle propose de donner le nom de « Gymnase Yves Bodin », au gymnase des Meuries et espère que ce vote sera unanime.

Elle précise que Yves BODIN était aussi un grand sportif et qu'il pratiquait la voile. Il a également présidé pendant une vingtaine d'années le CSAG.

M. GAUTIER

« Je me félicite de cette décision, je vous en remercie. Je crois qu'il était naturel que nous rendions hommage à notre Maire honoraire qui pendant presque 17 ans avait conduit la ville de Garches, dans les conditions que nous savons. Il y a 30 ans nous avons été préférés, mais personne ne peut nier le travail qu'Yves BODIN a réalisé pour cette commune, notamment au niveau des grands équipements. Je me félicite de cette délibération et je voulais le dire très officiellement. »

Mme BODIN

« Je voudrais dire un mot tout simplement, en mon nom personnel, pour vous remercier de cette initiative, dont j'ai pris connaissance à mon retour de vacances. Il est vrai et je m'associe aux propos que vient de tenir Jacques GAUTIER, sur le fait que mon beau père était effectivement un « maire bâtisseur » qui a marqué, je crois, de son empreinte durant ses 17 années de mandat. On peut évoquer bien sûr tous les équipements sportifs, et la création de la place Saint Louis, enfin un certain nombre d'éléments qui font partie du patrimoine de notre ville et je tiens à vous en remercier. J'espère que le vote sera unanime sur cette proposition. »

M. MENEL

« J'aurais souhaité parler avant Béatrice BODIN, je suis très heureux que Me BODIN, Maire honoraire, puisse avoir son nom sur un équipement sportif. Ça me permet, moi aussi, d'avoir une pensée pour mon papa qui était un de ses conseillers municipaux pendant deux mandats. Bien évidemment, je voterai et tout le groupe votera unanimement effectivement le nom d'Yves BODIN pour le gymnase des Meuries. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- ◆ DE DENOMMER le gymnase Les Meuries « Gymnase Yves BODIN »

**DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION	Visa Préfecture du
2019-092	04/07/2019	Décision modificative portant avenant à la régie d'avances « dépenses ville »	05/07/2019
2019-093	04/07/2019	Décision concernant un contrat de maintenance signé avec l'entreprise Bouygues-es dans le cadre de l'installation de bornes électriques dans le parking souterrain de la place St louis	09/07/2019
2019-094	27/06/2019	Décision portant mise à disposition de maitre nageurs à la piscine municipale	09/07/2019
2019-095	05/07/2019	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et les associations sportives	09/07/2019
2019-096	22/07/2019	Décision portant signature d'un renouvellement de contrat pour la location et la maintenance d'un TPE portatif bluetooth	30/07/2019
2019-097	01/07/2019	Décision portant signature d'un avenant au contrat d'assistance et de maintenance du logiciel arpège adagio pour le service élections	30/07/2019
2019-099	05/06/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-100	07/05/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-101	17/05/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-102	27/05/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-103	25/06/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-104	12/07/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-105	05/07/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-106	18/06/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-107	18/06/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-108	14/06/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-109	22/05/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-110	22/05/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019
2019-111	22/05/2019	Décision portant signature d'un contrat au centre culturel de Garches	30/07/2019

2019-112	22/07/2019	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition de locaux propriété de la Ville de Garches situés 2 rue de l'Eglise	30/07/2019
2019-113	30/07/2019	Décision portant signature d'un contrat de service YPVE n°9909	21/08/2019
2019-114	24/07/2019	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence donnée le jeudi 29 août 2019	21/08/2019
2019-115	26/04/2019	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une animation musicale le jeudi 5 septembre 2019	21/08/2019
2019-116	14/05/2019	Décision modificative relative au contrat d'animation du spectacle « mélodies folkloriques » le jeudi 10 octobre 2019	21/08/2019
2019-117	12/06/2019	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une causerie musicale le jeudi 24 octobre 2019	21/08/2019
2019-118	22/08/2019	Décision concernant un contrat de remise du courrier avec la Poste	23/08/2019

Mme LE MAIRE remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

Jeanne BECART
Maire de Garches

